

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU VAL DE L'EYRE



B - CONCLUSION
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Enquête publique relative à l'ouverture d'une nouvelle carrière
au lieu-dit « La Grave » à Belin-Beliet.
Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU
de la commune de Belin-Beliet

Dossier n° E16000169/33

Commissaire enquêteur
Odile NEUMANN
4 Allée des Pins de Pujeau
33380 BIGANOS

Enquête publique
du 2 novembre au 2 décembre 2016

B – CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1. Rappel de l'objet de l'enquête et des éléments essentiels

Afin de permettre l'ouverture d'une carrière au lieu-dit « La Grave », la communauté de communes du Val de l'Eyre souhaite créer un sous-secteur Nf* d'une surface de 22 ha, correspondant à une zone naturelle forestière autorisant l'exploitation de carrières et les activités qui y sont liées. Cette future carrière est sise au nord-ouest de Belin-Beliet, en limite de la commune de Salles. Pour cela, la présente déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Belin-Beliet a nécessité une enquête publique afin de soumettre les éléments du dossier à l'information de la population.

2. Conclusions motivées

▪ sur le respect des procédures

Les procédures inhérentes à la mise en compatibilité du PLU de la commune de Belin-Beliet et au déroulement de l'enquête publique ont été appliquées conformément aux textes en vigueur. Une réunion d'examen conjoint (annexe 3) relative à l'étude du dossier de mise en compatibilité a été conduite par la Communauté des Communes le 21 juillet 2016 associant l'ensemble des personnes publiques concernées.

Toutefois, une procédure ICPE (installation classée) menée antérieurement à la présente enquête et conduisant à autoriser l'exploitation de la carrière semble avoir été conduite prématurément à la modification du document d'urbanisme autorisant l'implantation de ce type d'installation. **Aussi il conviendra de veiller à ce que l'autorisation d'exploiter ne soit délivrée qu'à l'issue de la procédure de modification du PLU.**

▪ sur le dossier soumis à l'enquête

Les pièces constitutives du dossier soumis à l'enquête ont pu permettre une information exhaustive du projet. L'évaluation environnementale présentant les principaux éléments nécessaires à la compréhension de la problématique conduisant à une modification du PLU. Le dossier permet d'estimer l'impact sur la modification du PLU. Le public qui s'est présenté aux permanences ou qui a émis des observations écrites figurant au rapport, a soulevé des points relevant davantage de l'enquête publique précédente liée à l'ouverture de l'exploitation.

- sur le choix du site

L'emprise des terrains concernés est située à l'extérieur des zones urbanisées de la commune. Ces terrains sont desservis par une voie départementale ne présentant pas de problème de gabarit ou de sécurité, seule une signalisation adéquate à la sortie des véhicules est envisagée par le service gestionnaire de la voirie. Ce projet, qui remplace l'exploitation existante située en zone urbanisée de la commune, contribue à diminuer les nuisances liées au trafic des véhicules aux abords des habitations. L'espace actuellement boisé sera préalablement défriché et un écran végétal longeant la voie sera maintenu afin de limiter l'impact visuel pour les automobilistes.

- sur la mise en compatibilité du PLU

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité conduit à la modification du zonage et du règlement du PLU. Cette modification, consistant à créer un secteur Nf* sur l'emprise du projet, à l'intérieur d'une zone Nf autorisant l'implantation des carrières et de locaux nécessaires à l'exploitation, ne remet pas en cause l'économie générale du document.

- sur les impacts environnementaux

Le projet a été redimensionné lors des études afin d'éviter une zone à fort enjeu environnemental – habitat naturel de landes à Molinie pouvant abriter le Fadet des Laïches (papillon). Les secteurs de nidification de la fauvette Pitchou ont également été évités.

Le site re végétalisé à l'issue de la durée de l'exploitation permettra une intégration naturelle à la continuité paysagère. Cette réhabilitation qui intégrera la création d'un plan d'eau de 12ha permettra d'assurer le maintien de la lande humide périphérique. Les 6ha de nouvelles landes humides inondables ainsi que l'aménagement des berges seront favorables aux micro habitats nécessaires aux insectes, amphibiens et reptiles. Le reboisement prévu par l'exploitant est supérieur au défrichement prévu.

- sur l'intérêt général du projet

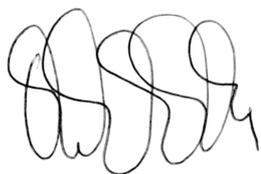
L'exploitation de la ressource non renouvelable nécessaire au développement économique de la région est un enjeu notable pour la définition de nouveaux sites d'extraction. Dans le cas présent, la production locale de granulats est d'utilité publique au vu des travaux d'intérêt général envisagés dans le département girondin. La matière première utilisée pour la réalisation des projets locaux de travaux publics ou du bâtiment, sera économiquement performante dès lors qu'elle est disponible dans un périmètre proche, cela permet de limiter les impacts sur les coûts de production et les émissions de gaz à effet de serre. A cet effet, la commune de Belin-Beliet figure au schéma départemental des carrières, document cadre des entreprises du bâtiment et des travaux publics qui assure la gestion pérenne des matériaux permettant de faire face à leurs besoins. Ce document impose le respect de trois objectifs : l'assurance des besoins en matériaux ; la protection de l'environnement ; l'organisation de l'espace local.

Pour ces motifs,

ayant pris en considération les différents points ci-dessus et les observations présentées lors de l'enquête,

le commissaire enquêteur émet un avis FAVORABLE à la déclaration de projet concernant l'implantation d'une carrière au lieu-dit "La Grave" à Belin-Beliet portant mise en compatibilité du PLU.

le 15 décembre 2016

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and flourishes, positioned below the date.

—